



Paris, le 25 juin 2005

A l'attention de Monsieur le Président  
de l'Institut National des Appellations d'Origine  
51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

## OBJET : Appellation d'Origine Contrôlée et OGM

Monsieur le Président,

Agir pour l'Environnement, en partenariat avec une vingtaine d'associations et syndicats, vient de lancer une campagne de mobilisation citoyenne dont vous êtes l'un des destinataires principaux. Vous devez à ce titre recevoir de la part de nos milliers de signataires, un courrier type vous incitant à agir promptement pour interdire la diffusion des OGM notamment via l'alimentation animale.

Dans le cadre de la campagne « OGM : Empêcher une loi génétiquement modifiée ! », il nous serait agréable de voir l'INAO s'engager à proscrire sans délais les OGM et ce afin de respecter le choix des consommateurs à la recherche d'une qualité incarnée par la plupart des AOC. L'engouement envers les labels qualitatifs doit vous astreindre à la plus grande vigilance et vous impose une transparence totale à l'égard des produits commercialisés.

Les appellations d'origine contrôlées doivent refléter des conditions de production spécifiques, privilégiant la qualité à la quantité. Cet objectif doit vous amener à exclure les OGM, y compris ceux destinés à l'alimentation animale. A ce jour, aucun engagement formel ne vient proscrire le recours aux OGM, pourtant contradictoire avec l'objectif premier : celui de favoriser l'authenticité d'une zone territoriale ou la typicité de goût. Cette absence est d'autant plus dommageable pour le consommateur que la réglementation européenne adoptée en 2003 n'impose pas l'étiquetage des produits issus d'animaux (lait, viandes, œufs...) ayant consommé des OGM. Et pourtant, 80% des produits transgéniques sont ainsi écoulés, empêchant une traçabilité optimale. Ce manque d'information entérine de fait une *omerta* biotechnologique dont les consommateurs sont les premières victimes !

A ce titre, nous serions heureux de pouvoir compter sur votre soutien qui pourrait prendre la forme d'un avenant aux cahiers des charges encadrant les AOC stipulant explicitement le recours à des aliments exempts d'OGM pour l'alimentation animale.

A défaut d'engagement de votre part, nous serions dans l'obligation de dénoncer les produits labellisés par votre organisme et mener campagne à leur encontre afin de mettre au jour cette *qualité génétiquement modifiée*. Nous espérons très sincèrement ne pas devoir en arriver à cette extrémité.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphen KERCKHOVE,  
Délégué général